

Conduite d'un élevage porcin

RNCP34677 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21097
Code(s) ROME	A1411
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

7 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 7 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS DES AMIS DES CAMPAGNES	78079125700014	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION PAYS DE LA LOIRE	13003148700015	Former et organiser l'évaluation
LEGTA DE CAULNES	19221032600018	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA - LYCEE ALPHONSE DEFUMADE	19230030900015	Former et organiser l'évaluation
LEGTPA RETHEL	19080804800010	Former et organiser l'évaluation
MFR IREO DE LESNEVEN	30754662200019	Former et organiser l'évaluation
POLE DE FORMATION LA VILLE DAVY	77744425800019	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La filière porcine souffre d'un déficit d'image et d'attractivité. Les entreprises ont des difficultés pour recruter la main d'œuvre

nécessaire et pour trouver un repreneur. On estime à environ 20 % le

nombre d'éleveurs qui vont cesser leur activité dans les cinq ans. Les politiques publiques évoluent en permanence.

Néanmoins, la

préservation du bien-être et la protection des porcs font l'objet de

préoccupations et d'attentes sociétales. La lutte contre la maltraitance

animale est une priorité du gouvernement.

La France s'est engagée vers un changement des modèles de production afin de combiner à la fois performances économiques, sociales et environnementales : c'est le projet agro - écologique. Celui ci se

traduit par la mise en œuvre de nouvelles pratiques d'élevage permettant

une gestion plus durable des agro - écosystèmes.

ACTIVITÉS VISÉES

- Sélection et reproduction du troupeau
- Réalisation des travaux spécifiques en maternité
- Réalisation des travaux spécifiques au post sevrage et à l'engraissement
- Alimentation des animaux
- Surveillance, soins et bien être des animaux
- Gestion environnementale de la production porcine
- Gestion technique et économique de l'atelier porcin
- Transformation de la viande (dans le cas où l'activité complémentaire "transformation de la viande" est mise en œuvre)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Assurer le pilotage technico économique d'un élevage porcin (unité capitalisable constitutive 1)
- Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage porcin (unité capitalisable constitutive 2)
- Réaliser les opérations relatives à la transformation de la viande et à son organisation (unité capitalisable complémentaire 3 dans le cas où l'activité complémentaire "transformation de la viande" est mise en œuvre)

Blocs de compétences

RNCP34677BC01 — Assurer le pilotage technico-économique d'un atelier porcin

LISTE DE COMPÉTENCES

- Choix de conduite technique de l'élevage
- Organisation des activités de l'élevage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP34677BC02 — Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage porcin

LISTE DE COMPÉTENCES

- Observation sur l'état des animaux
- Organisation de l'intervention
- Réalisation de l'intervention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP34677BC03 — Réaliser les opérations relatives à la transformation de la viande et à son organisation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Organisation de l'atelier de transformation
- Réalisation des opérations nécessaires à la (aux) transformation (s) du produit

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les trois quarts de la production française de porc sont assurés par des élevages situés dans le grand ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire et Normandie. Malgré la diminution de son cheptel porcin, la Bretagne a renforcé son statut de premier producteur français avec 57 % des effectifs nationaux. On trouve des bassins de production dans d'autres régions mais la densité de l'élevage porcin y est très faible. Une étude Agreste précise que la quasi-totalité de la production est réalisée par un peu plus de la moitié des élevages qui détiennent plus de 100 porcs charcutiers ou 20 truies. La moitié des exploitations s'inscrit dans le modèle naisseur-engraisseur. La filière porcine souffre d'un déficit

d'image et d'attractivité. Les entreprises ont des difficultés pour recruter la main d'œuvre nécessaire et pour trouver un repreneur. On estime à environ 20 % le nombre d'éleveurs qui vont cesser leur activité dans les cinq ans.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Responsable d'élevage porcin
- Porcher
- Technicien (spécialisé ou polyvalent) en élevage porcin

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 970
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	46 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés. Les membres du jury sont choisis paritairement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans

ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur.
Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury sont choisis paritairement parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 758 €
Selon la branche	7 402 € – 7 838 €

Prise en charge	Branches concernées
7 758 €	Valeur par défaut · 208 branches
7 838 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole
7 783 €	CPNE de l'agriculture
7 402 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34278

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38331

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34677/>